N° 40 – AVRIL 2011 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

SALAIRES ET MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE DANS LE CANTON DE GENÈVE DE 2000 À 2008

RÉSULTATS DES ENQUÊTES SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES 2000 À 2008

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

StatistiqueGenève

IMPRESSUM

ÉDITION
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
Dominique Frei, directeur

RÉDACTION
Didier Benetti

COMPOSITION ET MISE EN PAGE
Stéfanie Bisso

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

TIRAGE
500 exemplaires

PRIX
30 F

© OCSTAT, Genève 2011. Reproduction autorisée avec mention de la source

ISSN
1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS
Centre de documentation :
De 9h à 12h et de 14h à 17h (vendredi : 16h) ou sur rendez-vous
Tél. +41 22 388 75 00
statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

CHARTE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE
L'OCSTAT s'est engagé à respecter la charte dans la conduite de ses activités statistiques

LÉGENDE DES SIGNES

–	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
. . .	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition
( )	l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
[ ]	valeur peu significative
e	valeur estimée
p	donnée provisoire
r	donnée révisée

SALAIRES ET MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE DANS LE CANTON DE GENÈVE DE 2000 À 2008

RÉSULTATS DES ENQUÊTES SUR LA STRUCTURE DES SALAIRES 2000 À 2008

SOMMAIRE

1. Le marché du travail genevois entre 2000 et 2008 en bref **2**

1.1 Contexte économique et démographique 2

1.2 Introduction de la libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne 3

1.3 Principales évolutions sur le marché du travail genevois (secteur privé) 3

2. Résultats pour l'ensemble du secteur privé **4**

2.1 Composition de la main-d'œuvre salariée et évolution selon l'origine ou le permis 4

2.2 Profil des salariés selon l'origine ou le permis 5

2.3 Evolution globale des salaires entre 2000 et 2008 7

2.4 Niveau et évolution des salaires selon l'origine ou le permis 9

3. Résultats pour neuf branches économiques **15**

4. Au-delà des chiffres **21**

5. Tableaux annexés **22**

Cette analyse résulte d'une collaboration avec l'Observatoire universitaire de l'emploi, de l'Université de Genève, qui a réalisé des analyses économétriques dont les résultats principaux sont intégrés dans le texte de cette publication.

1. LE MARCHÉ DU TRAVAIL GENEVOIS ENTRE 2000 ET 2008 EN BREF

1.1 Contexte économique et démographique

Entre 2000 et 2008, l'économie genevoise traverse une phase d'expansion d'une ampleur inédite depuis le premier choc pétrolier, en 1973. En termes réels, le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) est de 2,7 % par an. Il est particulièrement soutenu entre 2003 et 2007, où il atteint 4,2 %, soit un taux proche de celui enregistré par le PIB suisse pendant les « trente glorieuses » (4,5 %), longue période d'essor économique qui a suivi la deuxième guerre mondiale.

Dans le même temps, la croissance démographique est également soutenue. Entre la fin de 2000 et la fin de 2008, le canton de Genève gagne près de 40 000 habitants, grâce surtout à l'apport de population venant de l'extérieur du canton (deux tiers de l'accroissement). La plupart des nouveaux immigrés sont de nationalité étrangère, plutôt jeunes, venus pour travailler (ou accompagner une personne venue travailler). Ils compensent un peu le vieillissement de la population indigène et, au bout du compte, la part des résidents actifs par rapport à l'ensemble de la population du canton reste constante entre 2000 et 2008. Par le jeu notamment des naturalisations, la proportion d'étrangers reste presque stable : à fin 2008, le canton de Genève comptait 39 % d'étrangers dans sa population totale, soit seulement un point de pourcent de plus que 10 ans plus tôt.

Salariés étrangers et permis de travail

Il existe quatre types principaux d'autorisation pour les salariés étrangers (situation en 2008).

• Autorisation d'établissement (*permis C ou établis*)

Ce type d'autorisation est de durée indéterminée, attribuée après avoir séjourné au moins cinq ans en Suisse. Ces conditions ne dépendant pas de l'accord de libre circulation des personnes, les résidents de l'Union européenne (UE) et les autres étrangers sont traités de manière identique.

• Autorisation de séjour de longue durée (*permis B ou permis de séjour*)

Pour les ressortissants de l'UE, l'autorisation est valable cinq ans, attribuée automatiquement en cas d'engagement pour une durée minimale d'un an.
Pour les étrangers ne provenant pas de l'UE (ou provenant d'un pays de l'UE soumis à une période transitoire), qui ne sont pas concernés par la libéralisation du marché du travail liée aux accords bilatéraux, un permis B peut être délivré, dans les limites du contingent disponible, pour une durée initiale d'un an. Les permis sont délivrés au cas par cas. La main-d'œuvre hautement qualifiée est particulièrement susceptible de bénéficier d'un tel traitement, notamment les cadres spécialistes transférés à Genève par leur entreprise.
Ces permis B annuels sont renouvelables jusqu'à l'octroi de l'autorisation d'établissement (permis C), après au moins cinq ans. Ces conditions d'octroi étaient celles en vigueur pour l'ensemble des étrangers avant les accords bilatéraux, d'où le terme de « permis annuel » employé auparavant pour ce type d'autorisation, qui ne correspond désormais plus à la législation.

• Autorisation de séjour de courte durée (*permis L*)

Ce type de permis n'est pas traité en tant que tel dans cette publication car les effectifs de salariés concernés sont trop faibles. Ils sont classés dans la catégorie « autres », en compagnie notamment des salariés « sans indication ».

• Autorisation frontalière (*permis G ou frontaliers*)

Pour les ressortissants de l'UE résidant à l'étranger mais travaillant en Suisse, l'autorisation est valable cinq ans, attribuée automatiquement en cas d'engagement pour une durée minimale d'un an.
Pour les étrangers ne provenant pas de l'UE (ou provenant d'un pays de l'UE soumis à une période transitoire), elle est renouvelable d'année en année.
Les titulaires d'un passeport suisse résidant en France et travaillant en Suisse n'ont pas besoin de permis et sont assimilés ici aux salariés suisses.

1.2 Introduction de la libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne

Ces évolutions prennent place dans le contexte de la libéralisation du marché du travail suisse : à partir du 1er juin 2002, les accords bilatéraux introduisent progressivement la libre circulation pour les ressortissants de l'Union européenne (UE). Depuis juin 2004, les résidents suisses et les ressortissants de l'UE ont les mêmes droits sur le marché du travail suisse. En raison de la modification de la législation, ce sont surtout des titulaires de permis frontaliers ou de permis de séjour qui ont gagné en importance sur le marché du travail, l'effectif des permis d'établissement étant en déclin.

1.3 Principales évolutions sur le marché du travail genevois (secteur privé)

Dans un contexte de croissance économique et sous l'effet des accords bilatéraux, le nombre de salariés étrangers augmente fortement dans le secteur privé genevois entre 2000 et 2008. Les emplois qualifiés sont particulièrement concernés par cette croissance. La libéralisation du marché du travail permet, d'une part, aux entreprises établies dans le canton d'étendre leur bassin de recrutement afin d'engager de la main-d'œuvre qualifiée pas forcément disponible localement et, d'autre part, incite des entreprises étrangères actives dans des secteurs à haute valeur ajoutée à s'implanter dans le canton. Par conséquent, les étrangers européens bien rémunérés viennent en nombre travailler à Genève, même s'ils résident parfois en dehors, dans le canton de Vaud ou en France voisine. En d'autres termes, essors économique et démographique s'alimentent mutuellement, favorisant la création de postes de travail requérant des qualifications élevées et fortement rémunérés, dans des branches à haute valeur ajoutée, et le nombre de postes à hauts salaires croît fortement [1].

A côté de ces emplois que l'on peut qualifier de « haut de gamme », qui concernent une minorité de salariés, des emplois de toutes sortes sont également créés dans l'économie genevoise. En raison de l'abolition de la priorité donnée aux travailleurs locaux par rapport aux ressortissants de l'UE, la concurrence est plus vive à tous les échelons pour les salariés résidant dans le canton. L'une des conséquences de cette plus grande concurrence est la tendance à la stagnation des bas salaires entre 2000 et 2008.

L'élargissement de l'éventail des salaires constitue l'un des aspects clés de l'évolution observée entre 2000 et 2008 dans le secteur privé genevois. D'un côté, une hausse des hauts salaires conjointe à un développement des postes fortement rémunérés dans certaines branches, dont profitent surtout des titulaires d'un permis de séjour, mais aussi d'un permis d'établissement, bien avant les salariés suisses. Si des frontaliers viennent également occuper de tels postes, proportionnellement à la masse des nouveaux arrivés, ils sont plutôt l'exception. De l'autre côté, des postes mal payés, occupés par une partie des titulaires de permis de séjour et d'établissement qui restent cantonnés dans des branches peu rémunératrices. Beaucoup des frontaliers arrivés entre 2000 et 2008 occupent des postes de ce type.

Evolution en Suisse pour l'ensemble du marché du travail

En Suisse, l'évolution est globalement similaire à celle observée dans le canton de Genève. La population active s'est fortement accrue, surtout grâce à l'apport de main-d'œuvre étrangère. L'effectif des travailleurs en provenance de l'UE a ainsi progressé constamment année après année, y compris lors des périodes de stagnation économique, en 2002 et 2003. Parallèlement à l'accroissement de leurs effectifs, le profil des étrangers actifs s'est modifié, avec, par exemple, une élévation de leur niveau global de formation au fil des années.

Les changements dans l'effectif et la composition de la main-d'œuvre ont une influence sur le niveau des salaires. Les deux principaux constats en la matière sont les mêmes que dans le canton de Genève : la hausse du niveau de la rémunération des étrangers est supérieure à celle des Suisses, surtout pour les hauts salaires, et, globalement, l'écart entre les bas et les hauts salaires se creuse.

1 Ces emplois sont liés aux fonctions dites métropolitaines, car se trouvant essentiellement dans des centres économiques d'importance. Ces fonctions couvrent notamment la gestion de grandes entreprises, la conception-recherche, le commerce inter-entreprises ou les prestations intellectuelles (ingénieurs, experts-comptables, avocats, etc.).

2. RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PRIVÉ

2.1 Composition de la main-d'œuvre salariée et évolution selon l'origine ou le permis

Salariés pris en compte

Les données proviennent de l'enquête suisse sur la structure des salaires (LSE). Cette enquête est effectuée tous les deux ans au mois d'octobre par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base d'un questionnaire envoyé aux entreprises. Depuis 2000, l'échantillon est élargi pour Genève et des résultats détaillés et représentatifs sont disponibles à l'échelon cantonal.

L'enquête porte sur les employés des entreprises de toutes branches, à l'exception de l'agriculture et des services domestiques. Les personnes touchées par des réductions d'horaire de travail (chômage partiel) sont inclues dans l'enquête. En revanche, elle ne prend pas en compte les apprentis, le personnel placé par des entreprises de travail temporaire, les propriétaires de l'entreprise ou les travailleurs qui exercent leur activité professionnelle en majeure partie à l'étranger.

Cette enquête fournit non seulement des données sur l'entreprise (activité économique, taille, etc.), mais aussi sur les caractéristiques individuelles des salariés et de leurs postes de travail : origine ou permis de travail, âge, formation, position hiérarchique, niveau des qualifications requises pour le poste, etc.

Au niveau suisse, le champ s'est progressivement étendu à l'ensemble du secteur public. Toutefois, pour des raisons méthodologiques, les résultats pour le canton de Genève continuent de concerner uniquement le secteur privé.

Avec un champ circonscrit aux salariés du secteur privé hors agriculture et services domestiques, les salariés concernés par la LSE constituent, en 2008, 60 % de l'ensemble des emplois recensés dans le canton de Genève (300 000 selon recensement des entreprises). Le solde se compose pour 25 % d'emplois rattachés au secteur public et 15 % d'indépendants (professions libérales, petits commerçants, artisans) ou d'autres types d'emploi (bénévolat, par exemple).

En 2008, parmi les quelque 180 000 salariés dénombrés dans le secteur privé genevois, plus de la moitié sont étrangers (54 %, contre 46 % de Suisses) [2]. Parmi les étrangers, les titulaires d'un permis frontalier sont les plus nombreux (24 % de l'ensemble des salariés), devant les établis (17 %) et les permis de séjour (10 %).

Selon les résultats de la LSE, le nombre de salariés dans le secteur privé augmente en moyenne de 3,3 % par année entre 2000 et 2008. L'accroissement annuel moyen du nombre de salariés étrangers est plus marqué que celui des Suisses (respectivement 4,3 % et 2,3 %).

Entre 2000 et 2008, l'effectif des permis de séjour (permis B) fait plus que doubler (+ 103 %) et celui des frontaliers (permis G) augmente de 84 %. En revanche, les permis d'établissement (permis C) sont en recul (- 12 %). Les établis, qui représentaient le type de permis le plus répandu en 2000, sont devancés par les frontaliers en 2008.

Répartition des salariés selon l'origine ou le permis, en 2000 et 2008 — G 1

En % — Secteur privé - Canton de Genève

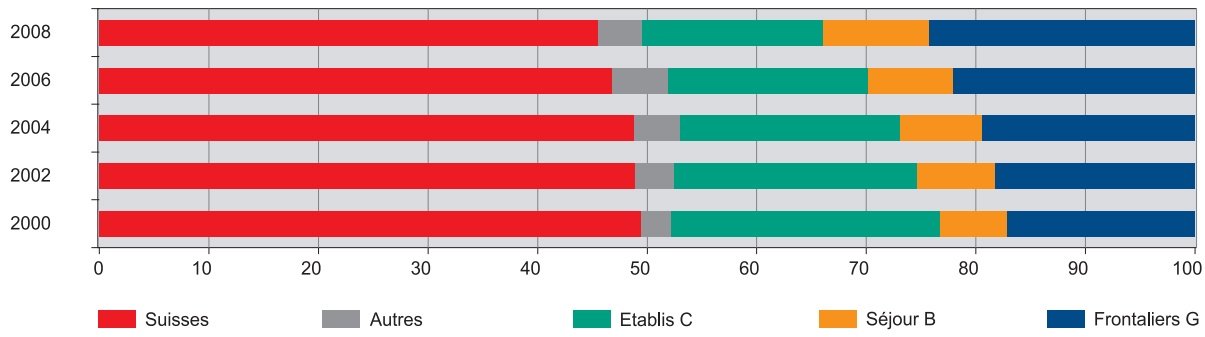

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

2 Si l'on prend en compte l'ensemble de l'économie genevoise (c'est-à-dire, par rapport au champ de la LSE, en ajoutant le secteur public et les non-salariés), la part des Suisses est tout juste majoritaire en 2008 (50,6 %).

Variation du nombre de salariés selon l'origine ou le permis, entre 2000 et 2008 G 2

Effectif Secteur privé - Canton de Genève

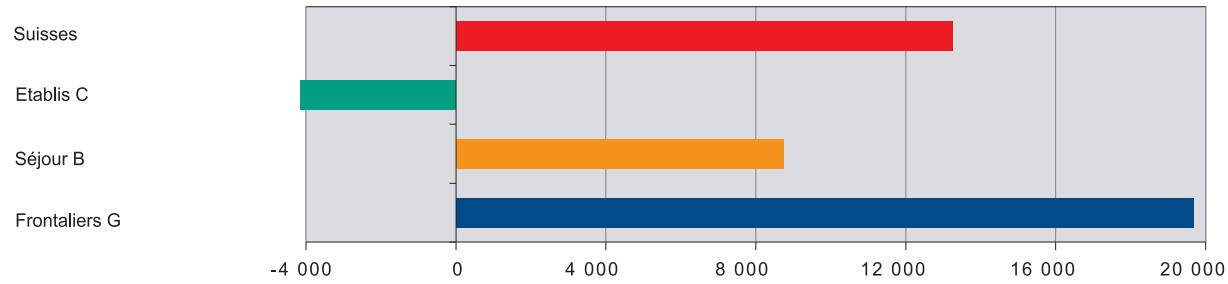

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Ces importants mouvements selon le type de permis sont en grande partie liés aux accords bilatéraux. L'accession facilitée pour les ressortissants de l'UE à un permis frontalier ou à un permis de séjour a provoqué, dans un contexte de croissance économique soutenue, un fort accroissement des effectifs y relatifs. Dans le même temps, les titulaires d'un permis d'établissement, pour la plupart résidant depuis longtemps en Suisse, ont vieilli. Beaucoup ne sont plus actifs, ayant atteint l'âge de la retraite [3].

La hausse du nombre global de salariés est irrégulière entre 2000 et 2008. L'accroissement du nombre de permis de séjour, limité jusqu'en 2006, s'accélère au cours de la période la plus récente, entre 2006 et 2008. C'est également entre ces deux dernières enquêtes que l'effectif de frontaliers atteint sa croissance la plus élevée, bien qu'elle dépasse 10 % entre chaque enquête depuis 2000.

Quelques précisions sur l'interprétation des résultats

Précisons que cette analyse compare des états à différentes périodes. Elle ne suit pas les mêmes salariés année après année. Une augmentation de nombre de salariés pour un type de permis signifie que le nombre d'arrivées est plus grand que celui des départs. Et inversement en cas de baisse des effectifs, comme pour les titulaires d'un permis d'établissement. Les mouvements de personnes sont par ailleurs bien supérieurs aux chiffres relatant les variations nettes entre deux périodes car de nouveaux salariés viennent remplacer ceux qui ont quitté leur emploi.

Par ailleurs, les catégories de permis sont loin d'être cloisonnées entre elles et peuvent dépendre de critères sans lien avec l'emploi occupé par le salarié, comme l'offre de logements. Ainsi, un nouvel arrivé sur le marché du travail genevois en provenance de l'UE obtiendra un permis B s'il trouve un logement à sa convenance en Suisse, mais un permis frontalier s'il choisit de résider en France voisine. De même, si un titulaire d'un permis C, même établi de longue date dans le canton, déménage en France voisine, son permis d'établissement sera transformé en permis frontalier. Tant son profil que son salaire resteront inchangés.

2.2 Profil des salariés selon l'origine ou le permis

Niveau des qualifications requises pour le poste

Les qualifications requises dépendent du degré de difficulté des tâches assignées. Les salariés sont répartis en quatre niveaux :

1 = Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles;
2 = Travail indépendant et très qualifié;
3 = Connaissances professionnelles spécialisées;
4 = Activités simples et répétitives.

Le niveau des qualifications requises pour le poste de travail ne correspond pas nécessairement à la formation du salarié : des qualifications ont pu être acquises par une longue expérience ou, encore, le titulaire du poste peut être surqualifié.

[3] La tendance au vieillissement de l'ensemble des établis est manifeste : le nombre total de titulaires d'un permis d'établissement dans le canton de Genève âgés de 20 à 64 ans diminue de 5 000 unités entre 2000 et 2008, tandis l'effectif des établis âgés de 65 ans ou plus croît de 4 000 unités dans le même temps.

En 2008, les Suisses occupent des postes requérant un niveau de qualifications plus élevé que les trois types de permis (niveaux 1 et 2 regroupés). A l'autre bout, c'est parmi les frontaliers, juste devant les Suisses, que la proportion de postes demandant le moins de qualifications (niveau 4) est la plus faible.

Les écarts selon l'origine ou le permis ont tendance à se réduire entre 2000 et 2008. Pour les postes de niveau 1 ou 2, la proportion de salariés est en augmentation pour tous les types de permis comme pour les Suisses. Pour les postes peu qualifiés (niveau 4), la proportion de salariés est en légère hausse pour les frontaliers et les Suisses, alors qu'elle baisse pour les permis de séjour et les établis. Autrement dit, la tendance des permis de séjour et des établis à occuper des postes ne requérant pas de qualifications faiblit. Pour les titulaires d'un permis de séjour, cette évolution est favorisée par le net mouvement de hausse des effectifs observé entre 2000 et 2008, qui implique un fort renouvellement des salariés entre ces deux dates, d'autant plus que ce permis est par nature provisoire.

Répartition des salariés selon le niveau des qualifications requises pour le poste, par origine ou permis, en 2000 et 2008 G 3

En % Secteur privé - Canton de Genève

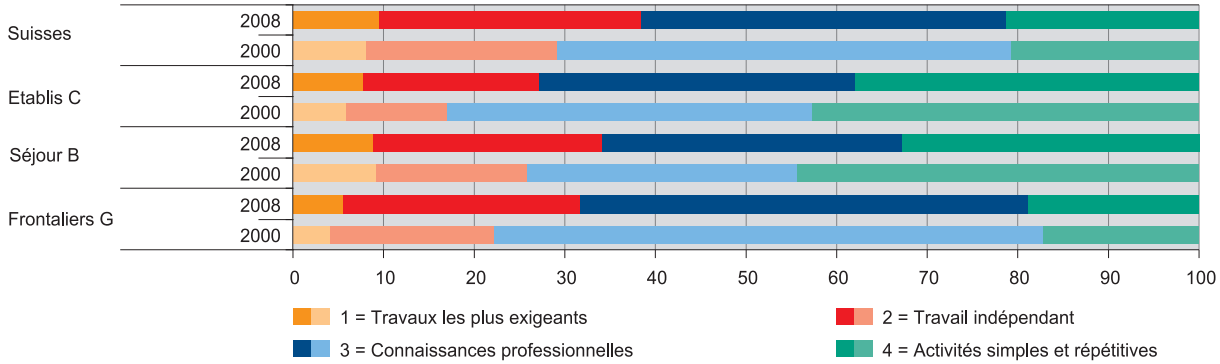

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Niveau de formation

En 2008, la proportion des titulaires d'un permis de séjour bénéficiant du niveau de formation le plus élevé devance celle des Suisses. Les établis arrivent en queue de classement. Pour ce qui est des salariés sans formation complète, les Suisses affichent la proportion la plus faible, devant les frontaliers. Entre 2000 et 2008, le niveau de formation tend à croître, pour tous les types de permis comme pour les Suisses.

De manière plus marquée que pour le niveau des qualifications requises pour le poste, les permis B sont particulièrement nombreux dans les catégories extrêmes, les personnes titulaires de ce type de permis ayant souvent des profils contrastés.

Répartition des salariés selon le niveau de formation, par origine ou permis, en 2000 et 2008 G 4

En % Secteur privé - Canton de Genève

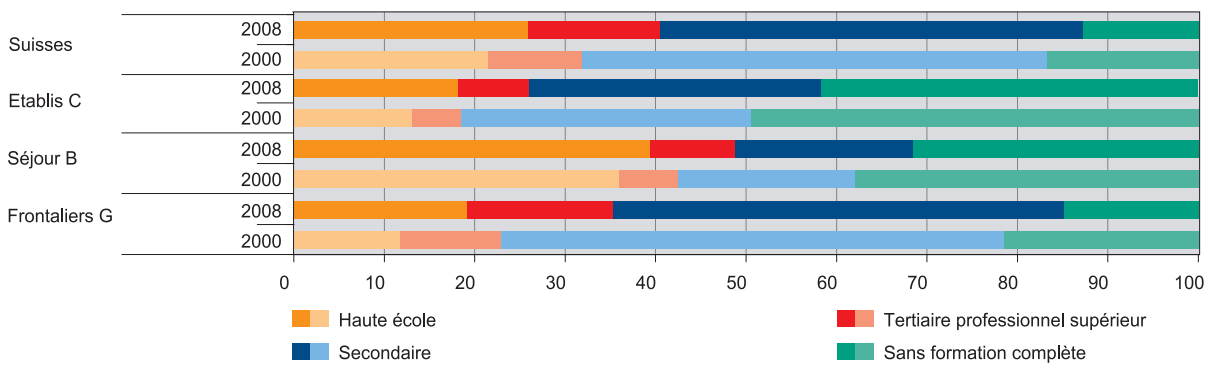

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Age

Entre 2000 et 2008, les salariés suisses « vieillissent » : la proportion des plus de 40 ans augmente aux dépens des plus jeunes. La même évolution est observée pour les titulaires d'un permis d'établissement, qui résident en majorité depuis longtemps dans le canton. En termes d'âge et de formation, les établis de 2008 n'ont pas le même profil que leurs prédécesseurs de 2000. En lien avec le fort mouvement des effectifs, les permis B demeurent globalement dans des groupes d'âges très proches en 2000 et 2008. Les titulaires d'un permis frontalier se distinguent en revanche par un « rajeunissement » marqué. La part des moins de 30 ans double en huit ans, la plupart des nombreux frontaliers arrivés sur le marché du travail genevois entre 2000 et 2008 étant jeunes. L'âge médian des frontaliers passe ainsi de 42 ans à 38 ans entre 2000 et 2008, ce qui n'est pas sans effet sur le niveau des salaires.

Répartition des salariés selon le groupe d'âges, par origine ou permis, en 2000 et 2008 G 5

En % Secteur privé - Canton de Genève

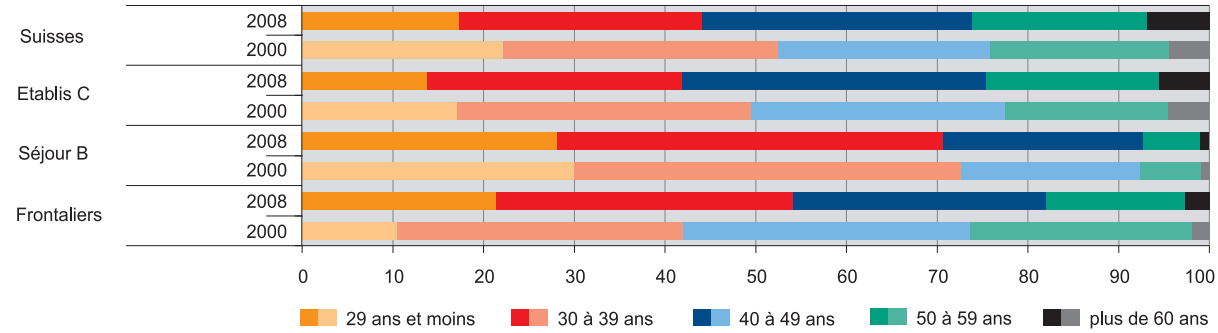

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

2.3 Evolution globale des salaires entre 2000 et 2008

Définition du salaire et mesures de dispersion

Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.

Les salaires mensuels sont standardisés, c'est-à-dire qu'ils sont recalculés sur la base d'un équivalent plein temps à 40 heures de travail hebdomadaire afin de comparer les niveaux des salaires indépendamment du nombre d'heures de travail effectuées.

La médiane est l'indicateur de référence pour estimer le niveau général des rémunérations : la moitié des salaires lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs. Par comparaison avec la moyenne arithmétique, elle permet de réduire l'effet des valeurs extrêmes, en particulier des salaires élevés.

Les quartiles partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur qui sépare des autres les 25 % des salariés avec les rémunérations les plus basses. Le deuxième quartile est la médiane. Le troisième quartile (Q3) est la limite qui sépare des autres les 25 % des salariés disposant des rémunérations les plus élevés.

Les déciles partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur qui sépare des autres les 10 % des salariés avec les rémunérations les plus basses. Le deuxième décile (D2) est la limite pour les 10 % suivants : 20 % des salariés ont des salaires inférieurs à ce montant et 10 % ont par conséquent un salaire compris entre D1 et D2. Et ainsi de suite jusqu'à D9, qui indique la limite entre les 10 % des salariés disposant des rémunérations les plus élevées et les autres 90 %. Le cinquième décile (D5) est la médiane.

Le rapport interdécile D9/D1 est une indication de l'écart entre les 10 % des salariés disposant des rémunérations les plus élevées et les 10 % disposant des rémunérations les plus faibles.

En 2008, le salaire mensuel brut médian versé par les entreprises privées actives dans le canton de Genève atteint 6 801 francs pour 40 heures de travail par semaine. Le premier décile s'établit à 4 043 francs : 10 % des salariés reçoivent un montant inférieur à cette somme. A l'opposé, le neuvième décile se monte à 14 415 francs : 10 % des salariés reçoivent un montant supérieur à cette somme.

Le salaire mensuel brut médian standardisé était de 5 714 francs en 2000. Entre 2000 et 2008, le salaire médian croît ainsi de 19 % en termes nominaux. Mesurée en termes réels, c'est-à-dire déduction faite du renchérissement, la hausse de la médiane est de 8 %. L'augmentation est très différente selon le niveau du salaire : en termes réels, elle est de 2 % pour le premier décile, contre 18 % pour le neuvième décile. C'est une indication du creusement des écarts entre les extrêmes. Ainsi, entre 2000 et 2008, le rapport interdécile D9/D1 passe de 3,1 à 3,6. Ce rapport indique que les 10 % des plus hauts salaires sont d'au moins 3,6 fois supérieurs à ceux des 10 % plus bas. Si l'écart se creuse, c'est parce que le nombre de bénéficiaires de hauts salaires progresse à un rythme plus soutenu que l'ensemble des salariés, tandis que les bas salaires ont tendance à stagner, la majorité des salaires évoluant entre ces deux eaux. La croissance de l'inégalité est plus marquée entre 2004 et 2008 qu'entre 2000 et 2004.

D'autres indicateurs confirment que les hauts salaires progressent plus vite que les bas salaires. L'indice de Gini, qui croît avec l'inégalité (une valeur de 0 indique une égalité parfaite et une valeur 1 une inégalité maximale), passe ainsi de 0,29 à 0,33 entre 2000 et 2008.

Une autre manière d'approcher la multiplication des hauts salaires est de prendre la proportion de salaires supérieurs à 10 000 francs (mesurés en francs de 2008): 15 % des salaires dépassent ce seuil en 2000, contre 22 % en 2008. A titre de comparaison, la proportion des salaires inférieurs à 4 000 francs (mesurés en francs de 2008) diminue dans une proportion moindre, passant de 13 % à 11 %.

Sur le graphique G-6, cette progression différenciée selon le niveau de salaire se concrétise par une proportion de salaires presque équivalente au-dessous de 4 000 francs en 2000 et en 2008 (les deux courbes se chevauchent), alors qu'il y a un décalage à droite des salaires à partir de 7 500 francs (la courbe de 2000 est plus basse que celle de 2008).

Répartition des salaires mensuels bruts standardisés, en 2000 et 2008, en franc constant **G 6**

En % Secteur privé - Canton de Genève

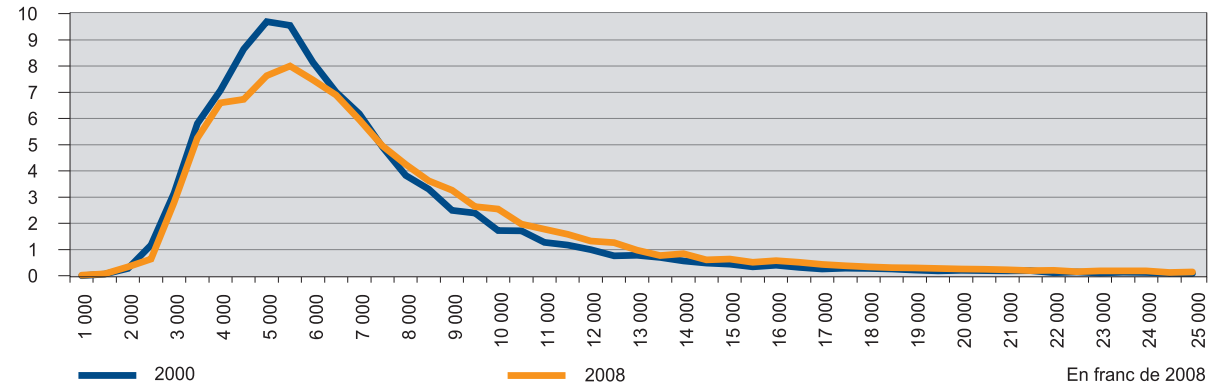

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

2.4 Niveau et évolution des salaires selon l'origine ou le permis

Avec 7 500 francs, les Suisses ont le salaire mensuel brut médian standardisé le plus élevé en 2008, devant les permis de séjour et les frontaliers. Les établis arrivent en queue de classement. En termes réels, la hausse du salaire médian entre 2000 et 2008 oscille entre 1 % pour les frontaliers et 21 % pour les permis de séjour, soit les deux catégories d'étrangers qui enregistrent la plus forte augmentation de leurs effectifs ; autrement dit, un afflux de salariés concorde ici avec une évolution contrastée du niveau des salaires. Les frontaliers présentaient encore le salaire médian le plus élevé des étrangers en 2000. La hausse de salaire des Suisses est proche de celle observée pour l'ensemble du secteur privé (+ 8 %, contre + 9 %), légèrement inférieure à celle des établis (+ 10 %).

L'évolution très différenciée entre permis B et frontaliers trouve en partie son origine dans le changement des caractéristiques de leur profil entre 2000 et 2008. Les permis de séjour occupent en moyenne des postes plus qualifiés, ils disposent d'une meilleure formation, ils sont globalement du même âge qu'en 2000 [4], il est donc logique que le niveau de leur rémunération soit en hausse. Pour les frontaliers, leur « rajeunissement » exerce au contraire un effet plutôt défavorable sur le niveau des salaires et explique, en partie, la quasi-stagnation de leur salaire médian entre 2000 et 2008.

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé selon l'origine ou le permis, en 2000 et 2008, en franc constant G 7

En franc de 2008 — Secteur privé - Canton de Genève

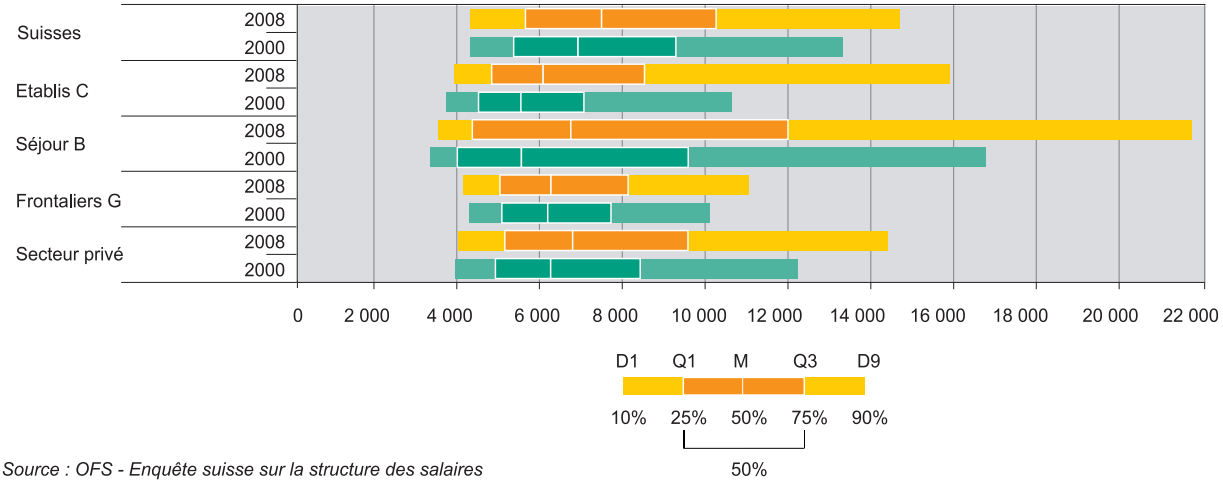

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Note de lecture

Le graphique appelé « boîte à moustaches » (ou *box plot* en anglais) permet de visualiser les cinq quantiles principaux. L'écart entre les salaires (la dispersion, en termes statistiques) des revenus est représentée par la « longueur » de la moustache. Par rapport au centre de la distribution (la médiane), les moustaches sont plus allongées sur la droite que sur la gauche, reflétant la plus grande dispersion des revenus élevés. L'allongement des moustaches sur la droite entre 2000 et 2008 est le signe de l'accroissement des écarts entre les hauts salaires et les autres entre ces deux dates.

[4] Rappelons que cette analyse compare deux états à deux périodes différentes. On compare donc deux « photos » prises à des moments différents et non pas la situation d'une même personne en 2000 et 2008.

La médiane n'est cependant qu'un indicateur partiel du niveau du salaire, comme le montre le graphique G-7. C'est pour les permis de séjour que la dispersion des salaires est la plus grande. Le premier décile est le plus bas et le neuvième le plus haut. On retrouve la dualité caractérisant ce type de permis, avec, d'un côté, des salariés qui exercent des métiers à bas salaires car peu qualifiés et ne nécessitant aucune formation et, de l'autre, des salariés occupant des postes très qualifiés et fortement rémunérés, dans des entreprises le plus souvent à vocation internationale. La forte dispersion du salaire des établis est apparue entre 2000 et 2008. Il y a un double mouvement derrière cette évolution : une partie des établis mal payés ont quitté le marché du travail genevois entre 2000 et 2008 en raison de leur âge (ou ont quitté la Suisse) et la plupart des établis apparus dans le même temps, au profil très différent, occupent des emplois bien rémunérés. Jusqu'au début des années 2000, les titulaires d'un permis d'établissement étaient encore souvent d'anciens saisonniers, ayant acquis par la suite un permis de séjour (alors annuel) puis un permis d'établissement, actifs dans des branches peu rémunératrices comme la construction ou l'hôtellerie et restauration. Ce type de profil devient rare. Les titulaires actuels d'un permis d'établissement sont souvent des enfants des anciens titulaires, qui ont été formés en Suisse et qui exercent des activités plus qualifiées que la génération précédente. Ou bien ce sont d'anciens titulaires d'un permis de séjour, qui profitent de la montée en gamme de leur catégorie précédente.

Entre 2000 et 2008, les permis B et plus encore les établis se distinguent par la forte croissance du neuvième décile (respectivement, + 30 % et + 50 %, contre + 18 % pour l'ensemble du secteur privé, en termes réels). En 2008, parmi les 10 % des salariés les mieux payés de chaque catégorie, le niveau de rémunération des permis B et des établis est supérieur à celui des Suisses. Ces deux types de permis profitent pleinement de l'accroissement des hauts salaires dans le canton. Entre 2000 et 2008, dans une phase de forte croissance économique, les entreprises genevoises ont élargi leur bassin de recrutement grâce à la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse prévue par les accords bilatéraux. Des étrangers, au profil très spécialisé, indisponibles sur le marché du travail local, ont été engagés et sont rémunérés en conséquence. Les frontaliers sont moins concernés par cette augmentation du nombre de hauts salaires, bien que la progression du neuvième décile soit sensible pour eux, à peine inférieure à celle observée pour les Suisses.

Variation du salaire mensuel brut standardisé selon l'origine ou le permis, entre 2000 et 2008, en termes réels **G 8**

En % — Secteur privé - Canton de Genève

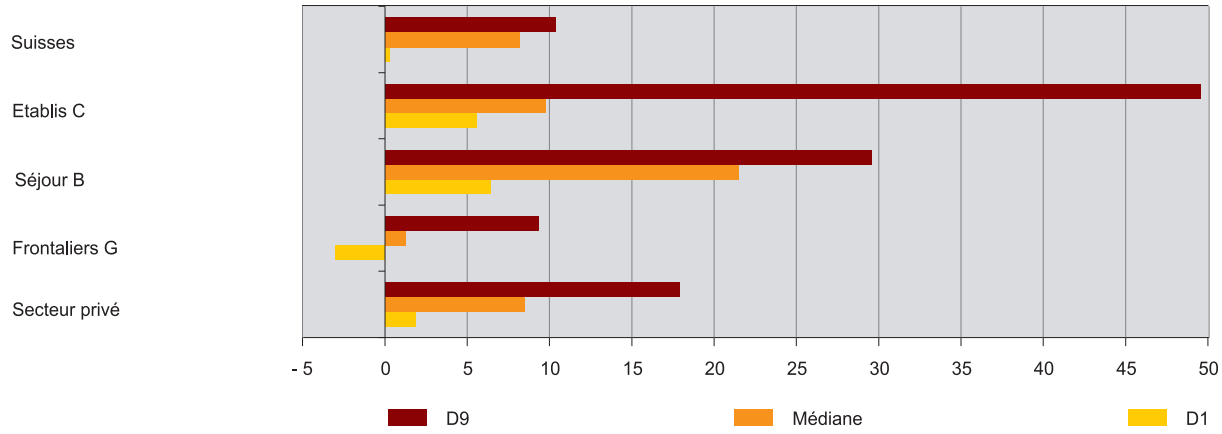

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Une partie des titulaires de permis de séjour et des établis continuent toutefois d'exercer des métiers mal rémunérés. Leur premier décile demeure inférieur à celui des frontaliers et des Suisses, mais il progresse de manière plus soutenue entre 2000 et 2008.

En fait, comme le montre le graphique G-8, la progression du salaire des frontaliers est la plus faible pour les trois quantiles (D1, médiane et D9), celle du salaire des Suisses venant juste après. Pour les frontaliers, le salaire représenté par le premier décile est même en recul en termes réels ; cela signifie que les 10 % des salaires les plus bas sont moins élevés en 2008 qu'en 2000 pour ce type de permis. Le grand nombre de frontaliers arrivés sur le marché du travail genevois entre 2000 et 2008 occupent des emplois plutôt moins bien rémunérés en comparaison de l'évolution constatée pour les autres salariés. On peut donc parler d'un appauvrissement relatif des frontaliers entre 2000 et 2008.

Dans une moindre mesure, il y a également une tendance à l'appauvrissement des salariés suisses par rapport aux permis B et aux permis d'établissement. D'un côté, les étrangers deviennent plus nombreux parmi les hauts salaires et, de l'autre, ils ont de moins en moins le monopole des emplois mal rémunérés. Ce constat est confirmé par la légère hausse de la proportion de Suisses à occuper des postes requérant le moins de qualifications (voir le graphique G-3) ou la stagnation du niveau du premier décile (voir le graphique G-8).

Le rapport interdécile D9/D1 est, en 2008 comme en 2000, au plus haut pour les permis de séjour. Ce rapport indique que, en 2008, parmi les permis de séjour, les 10 % des plus hauts salaires sont au moins 6 fois supérieurs aux 10 % des plus bas salaires. Entre 2000 et 2008, l'augmentation est évidemment plus marquée pour les établis et les permis de séjour en raison de la forte progression des hauts salaires pour ces deux types de permis.

Rapport interdécile D9/D1 du salaire mensuel brut standardisé selon l'origine ou le permis, en 2000 et 2008 **G 9**

Rapport — Secteur privé - Canton de Genève

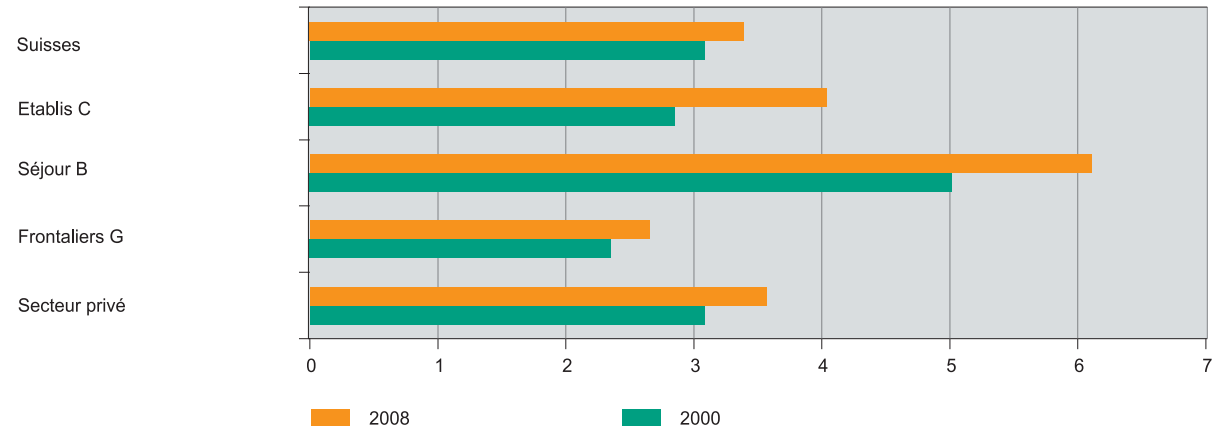

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Sous un angle différent, le graphique G-10 confirme les constats précédents :

- Comme les permis de séjour se concentrent encore plus en 2008 qu'en 2000 aux deux extrêmes de la distribution, la dualité de ce type de main-d'œuvre se renforce. Cependant, la part des permis de séjour au-dessus de la médiane augmente de manière plus forte que celle située au dessous, d'où globalement un enrichissement relatif.
- Entre 2000 et 2008, les proportions d'établis diminuent surtout parmi les bas déciles, puis de moins en moins, jusqu'à être stable au-dessus de D9. On peut ainsi parler d'un enrichissement relatif des titulaires d'un permis d'établissement par rapport à l'ensemble des salariés.
- L'appauvrissement relatif des frontaliers entre 2000 et 2008 se reflète par un accroissement de leur effectif concentré pour l'essentiel parmi les bas déciles : en 2008, ils sont les plus nombreux entre D1 et D6, alors que, en 2000, c'était entre D4 et D7. Derrière cette tendance de fond, la proportion de frontaliers au-dessus de D9 est toutefois également en augmentation. Bien que cela ne concerne qu'une minorité, les frontaliers profitent donc également du développement des emplois haut de gamme.
- Suivant la diminution globale de leur effectif, les proportions de salariés suisses diminuent dans toutes les tranches, sauf au-dessous de D1. Cela signifie que la proportion de Suisses parmi les 10 % des salaires les plus bas restent la même entre 2000 et 2008. Dans une interprétation positive, cela démontre la capacité du marché du travail genevois à intégrer des salariés suisses peu qualifiés. La diminution de la proportion de Suisses est la plus forte au-dessus de D7 (en particulier au-dessus de D9), confirmant leur raréfaction parmi les hauts salaires et indiquant une tendance à un appauvrissement relativement à l'ensemble des salariés.

Répartition des salariés selon l'origine ou le permis, par intervalle interdécile, en 2000 et 2008 **G 10**

En % Secteur privé - Canton de Genève

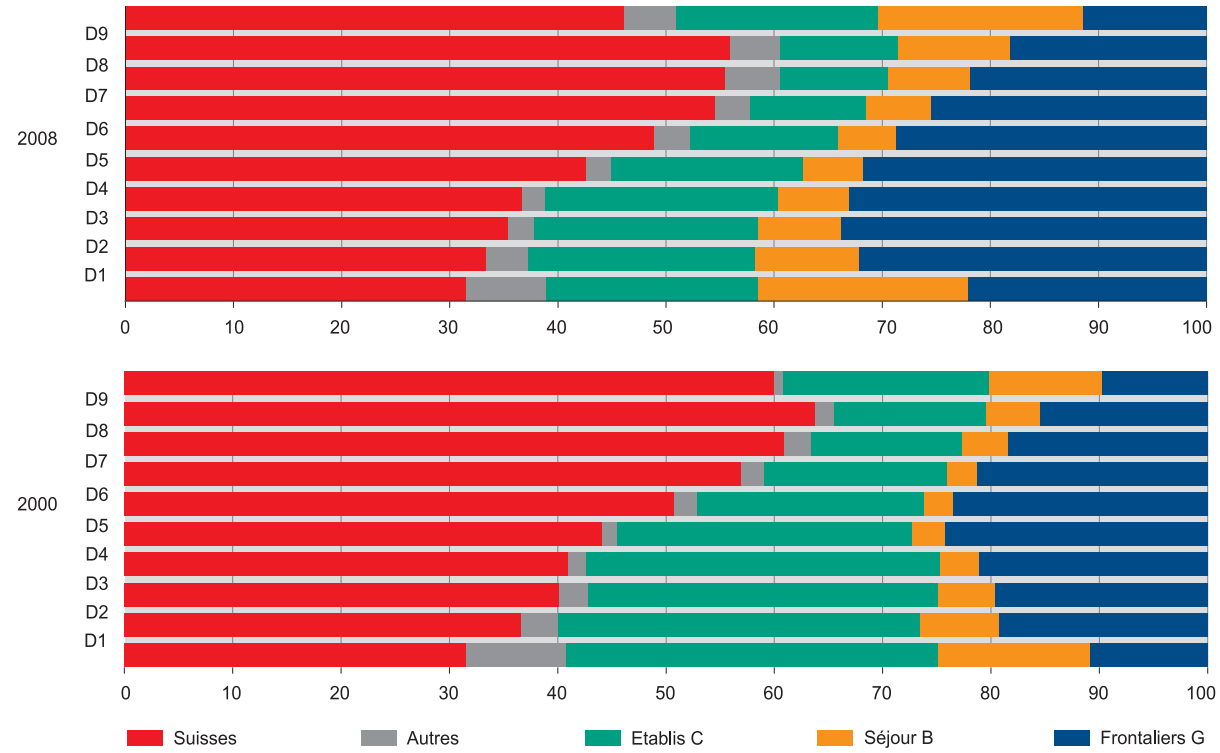

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Note de lecture

Les déciles, qui partagent les salariés en dix parties d'effectifs égaux, sont déterminés ici sur la base des salaires de l'ensemble des salariés. Les barres horizontales indiquent pour ces dix parties la part de salariés en fonction de leur origine ou type de permis. Par exemple, en 2000, les salariés dont le salaire est inférieur à D1 (barre tout en bas du graphique) sont pour 31,5 % d'entre eux de nationalité suisse, 34,3 % établis, 14,1 % titulaires d'un permis de séjour et 10,8 % frontaliers. Une distribution parfaitement équilibrée selon l'origine ou le type de permis impliquerait que, pour une année donnée, la composition de toutes les barres soit identique (comme celles figurant dans le graphique G-1).

Une solution simple pour définir un haut salaire est de considérer les salariés situés au-dessus du neuvième décile déterminé selon la distribution de l'ensemble du secteur privé. Les permis de séjour sont proportionnellement les plus nombreux parmi les hauts salaires : 19 % d'entre eux ont un salaire supérieur au neuvième décile, soit près du double d'une distribution équilibrée (voir la note de lecture du graphique G-11). Les établis bénéficient d'une nette montée en gamme entre 2000 et 2008 en franchissant la limite des 10 %. Sans surprise, proportionnellement à leur nombre, les frontaliers sont les moins concernés, avec, qui plus est, une proportion de hauts salaires en baisse en huit ans. La proportion de hauts salaires parmi les Suisses a également tendance à diminuer entre 2000 et 2008 et ils ne demeurent que très légèrement surreprésentés en 2008.

Proportion de hauts salaires (supérieurs au neuvième décile) selon l'origine ou le permis, en 2000 et 2008 **G 11**

En % Secteur privé - Canton de Genève

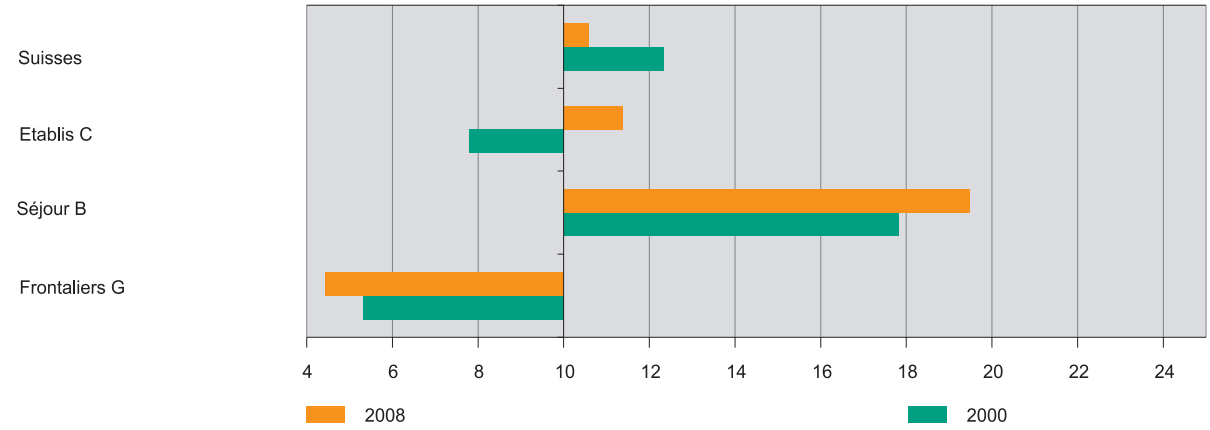

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Note de lecture

La proportion des permis de séjour ayant un salaire supérieur au neuvième décile étant de 19,5 % en 2008, ils sont considérés comme surreprésentés parmi les hauts salaires. Avec une proportion de 4,4 %, les frontaliers sont en revanche sous-représentés. Par définition, une répartition équilibrée des hauts salaires impliquerait que 10 % des salariés de chaque origine ou type de permis soient au-dessus du neuvième décile (valeur à partir de laquelle les barres horizontales sont déployées sur le graphique).

Par similarité, la barre des bas salaires est fixée au premier décile de l'ensemble du secteur privé. Même s'ils restent nettement les plus surreprésentés en 2008, les titulaires d'un permis de séjour ou d'établissement sont moins nombreux dans ce cas en 2008 qu'en 2000. Au contraire, les proportions de bas salaires augmentent parmi les Suisses et, surtout, les frontaliers. Les frontaliers se sont en quelque sorte substitués aux permis de séjour et aux permis d'établissement dans les postes à bas salaires.

Contrairement aux hauts salaires, il y a ici globalement un resserrement des écarts selon l'origine ou le type de permis entre 2000 et 2008, confirmant que la libéralisation du marché du travail semble atténuer l'importance de ce critère pour occuper un poste mal rémunéré.

Proportion de bas salaires (inférieurs au premier décile) selon l'origine ou le permis, en 2000 et 2008 **G 12**

En % Secteur privé - Canton de Genève

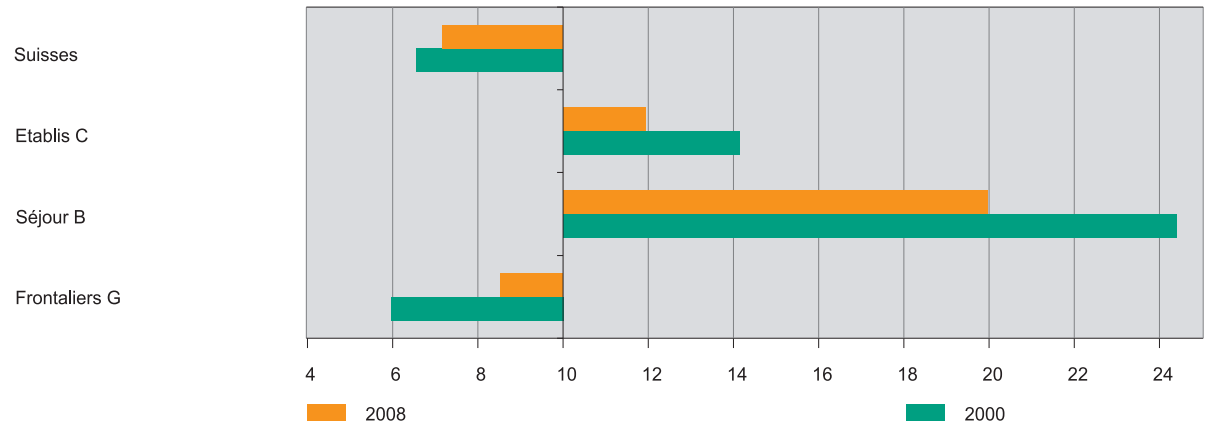

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Note de lecture

La proportion des permis de séjour ayant un salaire inférieur au premier décile étant de 20,0 % en 2008, ils sont considérés comme surreprésentés parmi les bas salaires. Avec une proportion de 8,5 %, les frontaliers sont en revanche sous-représentés. Par définition, une répartition équilibrée des bas salaires impliquerait que 10 % des salariés de chaque origine ou type de permis soient au-dessous du premier décile (valeur à partir de laquelle les barres horizontales sont déployées sur le graphique).

3. RÉSULTATS POUR NEUF BRANCHES ÉCONOMIQUES

Afin d'illustrer de manière plus concrète l'évolution de la composition de la main-d'œuvre et celle des salaires, loin d'être identiques pour tous les salariés étrangers, cette partie se focalise sur les branches occupant les plus grands effectifs de salariés étrangers. S'y ajoutent la chimie et l'enseignement privé, qui, bien que de taille réduite, se caractérisent par un important accroissement de leurs effectifs de salariés étrangers entre 2000 et 2008. Malgré son importance en termes d'emploi étranger, la branche de la santé et des activités sociales est écartée en raison de l'indisponibilité des données relatives au secteur public. Au total, les neuf branches retenues emploient 67 % de l'ensemble des salariés du secteur privé et 71 % des salariés étrangers.

En 2008, la proportion de salariés étrangers va de 76 %, dans l'hôtellerie et restauration ou la construction, à 38 % dans les banques, la seule des neuf branches retenues dont les emplois sont majoritairement occupés par des Suisses. Les types de permis se répartissent inégalement à l'intérieur des branches. Les deux branches industrielles de l'horlogerie et de la chimie recourent beaucoup à la main-d'œuvre frontalière; les frontaliers y représentent plus de 60 % des salariés étrangers en 2008 (45 % dans l'ensemble du secteur privé). Les titulaires d'un permis de séjour, qui représentent 18 % de l'ensemble des salariés étrangers du secteur privé, sont proportionnellement les plus présents dans les banques et l'hôtellerie et restauration (28 % des salariés étrangers), deux branches très différentes. Enfin, les titulaires d'un permis d'établissement, qui représentent 30 % de l'ensemble des salariés étrangers du secteur privé, sont proportionnellement les plus présents dans les banques (39 %), la construction et l'enseignement privé (38 % pour les deux).

Entre 2000 et 2008, la progression du nombre de salariés étrangers est plus importante que de celle des Suisses pour sept des neuf branches retenues. Les deux exceptions sont la construction et le commerce de détail, les deux seules branches pour lesquelles le nombre de salariés total est en baisse entre 2000 et 2008 [5]. Entre ces deux dates, l'effectif de salariés étrangers est au moins multiplié par deux dans cinq branches : l'enseignement privé, les banques, le commerce de gros, l'horlogerie et la chimie.

5 Dans le commerce de détail, la diminution des effectifs de salariés étrangers est moins forte que celle des Suisses, tandis que dans la construction, le nombre de Suisses s'accroît alors que celui des salariés étrangers recule. La construction est donc la seule branche dans laquelle la proportion d'étrangers est en baisse.

Pour faciliter l'analyse, les neuf branches retenues sont réparties en deux groupes [6]:

- ***Branches rémunératrices*** : banques, commerce de gros,chimie, informatique et autres services aux entreprises, enseignement privé.
- ***Branches peu rémunératrices*** : horlogerie, construction, commerce de détail, hôtellerie et restauration.

Chacun de ces deux groupes partage un certain nombre de points communs :

- La proportion de hauts salaires est supérieure à la moyenne du secteur privé dans les cinq branches rémunératrices, tandis qu'elle lui est inférieure dans les quatre branches peu rémunératrices (graphique G-16).
- Dans les cinq branches rémunératrices, la hausse du neuvième décile entre 2000 et 2008 est supérieure à celle des quatre branches peu rémunératrices. Par conséquent, l'écart interdécile D9/D1, déjà nettement plus marqué en 2000, s'accroît encore plus dans les cinq branches rémunératrices que dans les quatre autres.
- Dans les cinq branches rémunératrices, le salaire médian et le neuvième décile des permis de séjour et des établis sont en général plus élevés que ceux des Suisses et des frontaliers. Dans les quatre branches peu rémunératrices, le salaire médian et le neuvième décile des Suisses et des frontaliers (à l'exception de l'horlogerie) sont supérieurs à ceux des établis et des permis de séjour.
- La proportion globale d'étrangers est un peu plus faible dans les cinq branches rémunératrices que dans les quatre branches peu rémunératrices.
- Les cinq branches rémunératrices se caractérisent par une forte progression des effectifs entre 2000 et 2008, surtout due à l'arrivée de salariés étrangers, tandis que deux des quatre branches peu rémunératrices voient leur effectif diminuer.

Salariés selon l'origine ou le permis, par branche économique, en 2000 et 2008 **G 13**

Effectif — Secteur privé - Canton de Genève

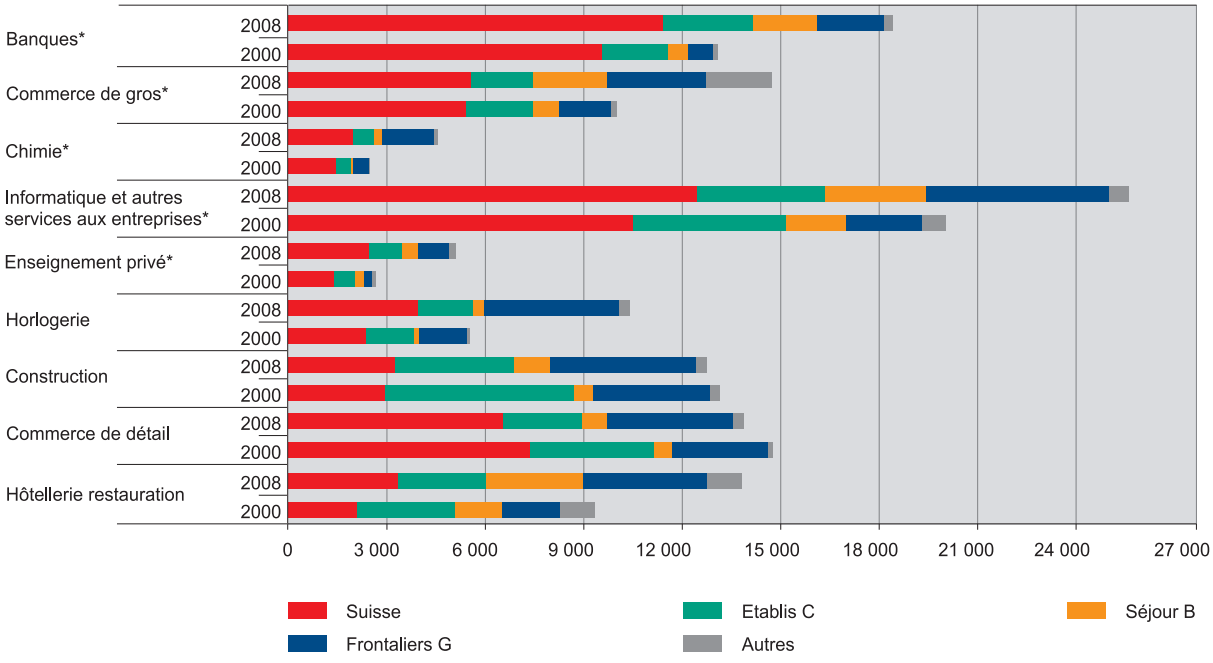

* Branches rémunératrices

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

6 Une telle classification est forcément réductrice. Ainsi, la branche de l'informatique et autres services aux entreprises, qui compte l'effectif de salariés le plus grand des neuf branches retenues, comprend aussi de nombreux emplois mal rémunérés, mais ils sont minoritaires. De même, l'horlogerie offre un salaire médian supérieur à celui de l'ensemble du secteur privé, mais elle possède les mêmes caractéristiques en matière de dispersion des salaires que les branches peu rémunératrices.

L'accroissement des effectifs de titulaires d'un permis de séjour et d'un permis frontalier entre 2000 et 2008 s'observe dans toutes les branches, y compris dans le commerce de détail et la construction, pour lesquels l'emploi salarié étranger total est en baisse sous l'effet du fort recul du nombre de permis d'établissement. Pour les frontaliers, c'est une branche rémunératrice qui affiche la progression la plus marquée en termes absolus : informatique et autres services aux entreprises, avec plus de 3 000 salariés supplémentaires en huit ans. Viennent ensuite deux branches peu rémunératrices, horlogerie ainsi qu'hôtellerie et restauration, avec, respectivement, 2 500 et 2 000 salariés supplémentaires. Pour les permis de séjour, mise à part l'hôtellerie et restauration (1 500 salariés supplémentaires), ce sont des branches rémunératrices qui arrivent en tête : commerce de gros, avec 1 500 salariés supplémentaires, devant les banques et l'informatique et autres services aux entreprises, avec plus de 1 300 salariés supplémentaires dans chacune).

La baisse du nombre de permis d'établissement entre 2000 et 2008 est la plus forte dans deux branches peu rémunératrices : la construction, avec une perte supérieure à 2 000 salariés, et le commerce de détail, avec 1 400 salariés en moins. Si le nombre global de permis d'établissement est en nette baisse, dans quatre branches sur les neuf retenues, ils sont cependant en hausse. A côté de l'horlogerie, il s'agit de trois branches rémunératrices : banques, chimie et enseignement privé. Ces mouvements confirment la transformation de la composition de la main-d'œuvre établie : le départ de nombreux salariés établis dans des branches peu rémunératrices et l'arrivée (moins importante) de nouveaux établis dans des branches rémunératrices.

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé par branche économique, en 2000 et 2008, en franc constant **G 14**

En franc de 2008 — Secteur privé - Canton de Genève

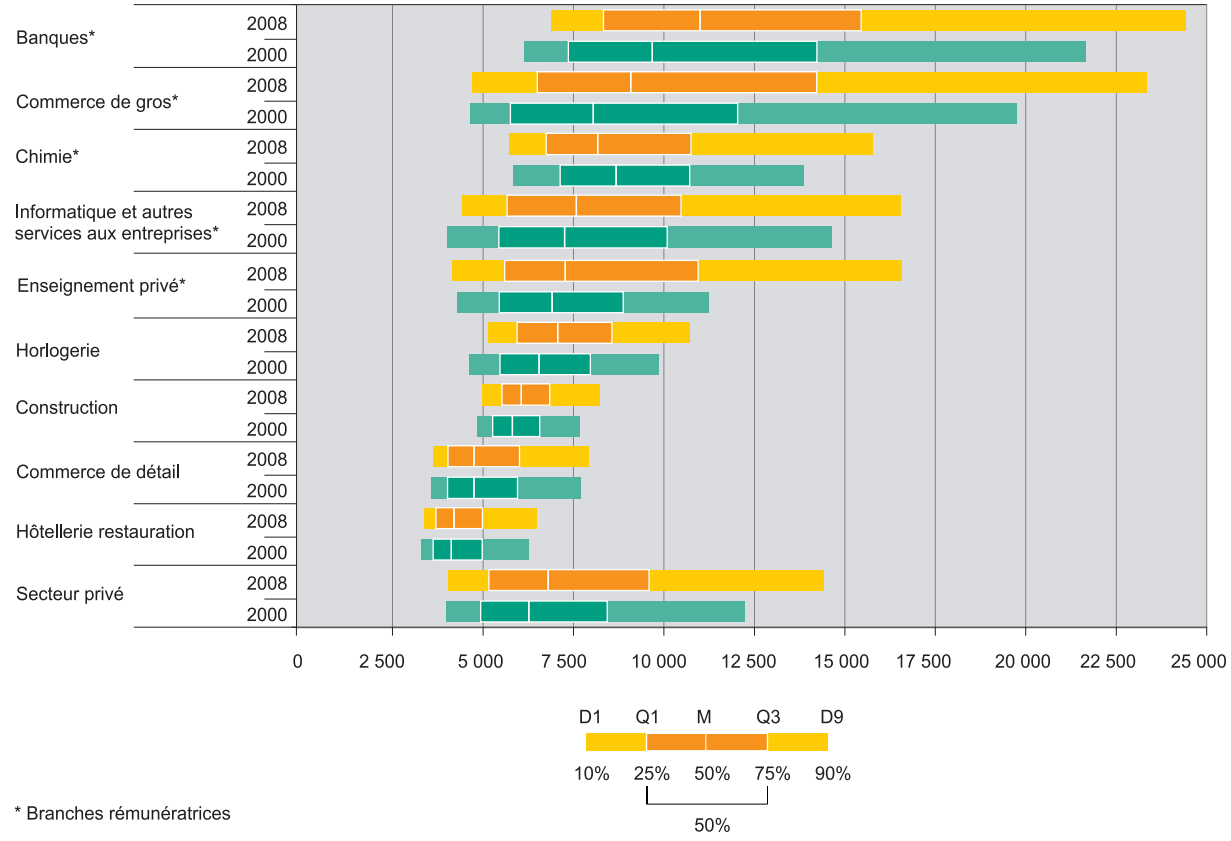

* Branches rémunératrices

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé selon l'origine ou le permis, par branche économique, en 2008 G 15

En franc — Secteur privé - Canton de Genève

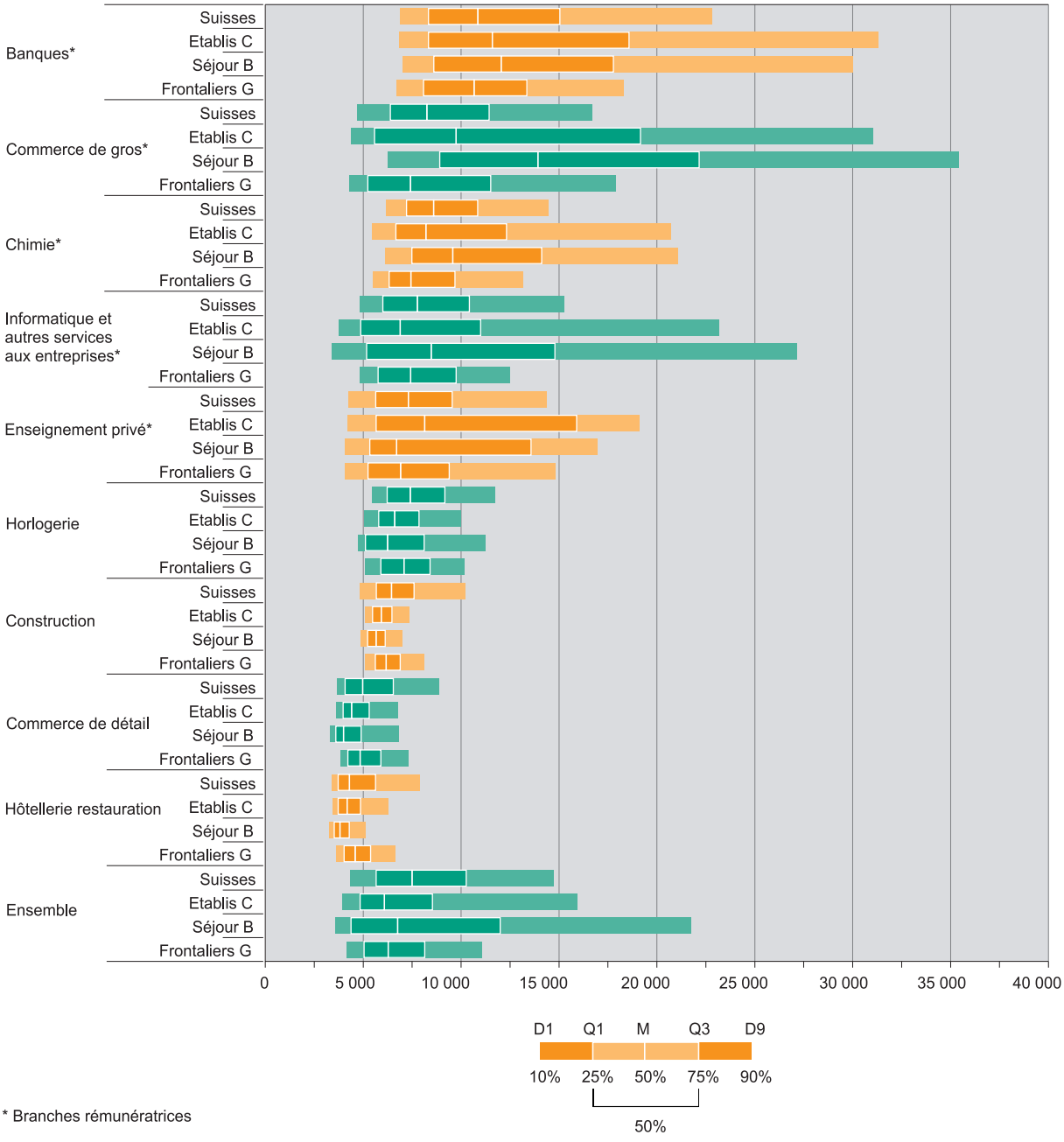

* Branches rémunératrices

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Proportion de hauts salaires (supérieurs au neuvième décile) selon la branche économique, en 2008 **G 16**

En % Secteur privé - Canton de Genève

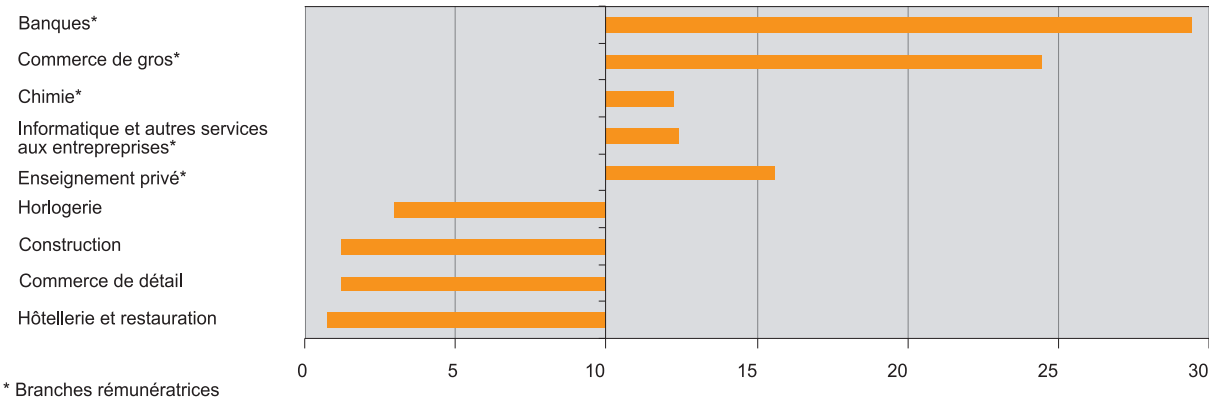

* Branches rémunératrices

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Note de lecture

Dans l'hypothèse d'une répartition égale du nombre de bas salaires, toutes les catégories afficheraient une proportion de 10 %. Si la proportion dépasse 10 %, il y a surreprésentation, et inversement quand elle est inférieure à 10 %.

Dans les ***cinq branches rémunératrices***, les permis B et les établis enregistrent les plus fortes progressions de salaires pour le neuvième décile (à l'exception de la chimie pour les permis B, mais l'effectif y est très restreint), illustrant le développement des postes à hauts salaires pour certaines catégories d'étrangers dont le profil très ciblé ne trouve apparemment pas d'équivalent parmi les Suisses. En fait, depuis 2000, les emplois les plus qualifiés dans les branches rémunératrices sont majoritairement occupés par des salariés étrangers : en ne sélectionnant que les deux niveaux de qualifications requises pour le poste les plus élevés, neuf salariés sur dix sont étrangers parmi le surplus de salariés observés entre 2000 et 2008 dans le commerce de gros. La proportion est de deux sur trois dans la chimie et de six sur dix dans l'informatique et autres services aux entreprises ainsi que dans l'enseignement privé. Dans les banques, les Suisses demeurent les plus nombreux, mais l'écart se resserre. Les frontaliers profitent également en partie de ce mouvement, mais dans une moindre mesure, proportionnellement au grand nombre d'arrivées entre 2000 et 2008.

Variation du salaire au neuvième décile selon l'origine ou le permis, pour les branches économiques les plus rémunératrices, entre 2000 et 2008, en termes réels **G 17**

En % Secteur privé - Canton de Genève

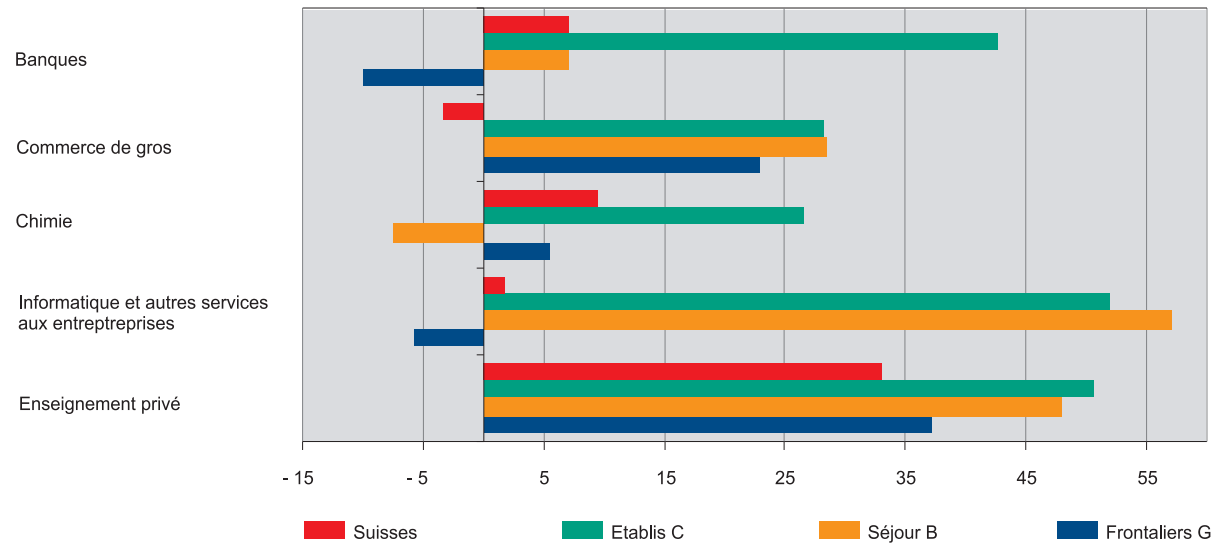

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

Dans les ***quatre branches peu rémunératrices***, l'écart entre le haut et le bas de la distribution augmente nettement moins que pour les cinq branches rémunératrices. L'évolution de la médiane et surtout du premier décile est en général plus faible pour les frontaliers que pour les permis de séjour et les établis, voire négative. Dans ces branches, l'effectif des permis d'établissement classés dans les deux niveaux de qualifications les plus bas est en baisse, alors qu'il augmente pour les frontaliers. Les mouvements sont les plus grands dans le commerce de détail et l'hôtellerie et restauration. Les effectifs des permis de séjour continuent quant à eux d'augmenter pour ces deux niveaux de qualifications, mais dans des proportions nettement moindres que le nombre de frontaliers. Une partie des frontaliers arrivés sur le marché du travail genevois entre 2000 et 2008 occupent ainsi des postes plutôt mal rémunérés, auparavant occupés par d'autres types de permis, d'où un effet de substitution entre types de main-d'œuvre.

Il n'y a pas que les branches peu rémunératrices qui sont touchées par cet effet de substitution. Ainsi, la chimie est la seule branche dans laquelle le salaire des frontaliers, dont l'effectif est en forte progression, recule à la fois pour le premier décile et la médiane. Comme les permis de séjour et les établis, arrivés en nombre dans cette branche entre 2000 et 2008, occupent des postes plutôt bien rémunérés, contrairement à la majorité des frontaliers nouvellement arrivés, l'hypothèse de la substitution des permis d'établissement et des permis de séjour par des frontaliers pour occuper des tâches peu qualifiées se pose. D'autres branches, comme l'informatique et autres services aux entreprises, présentent une situation analogue.

Variation du salaire au premier décile selon l'origine ou le permis, par branche économique, entre 2000 et 2008, en termes réels **G 18**

En % — Secteur privé - Canton de Genève

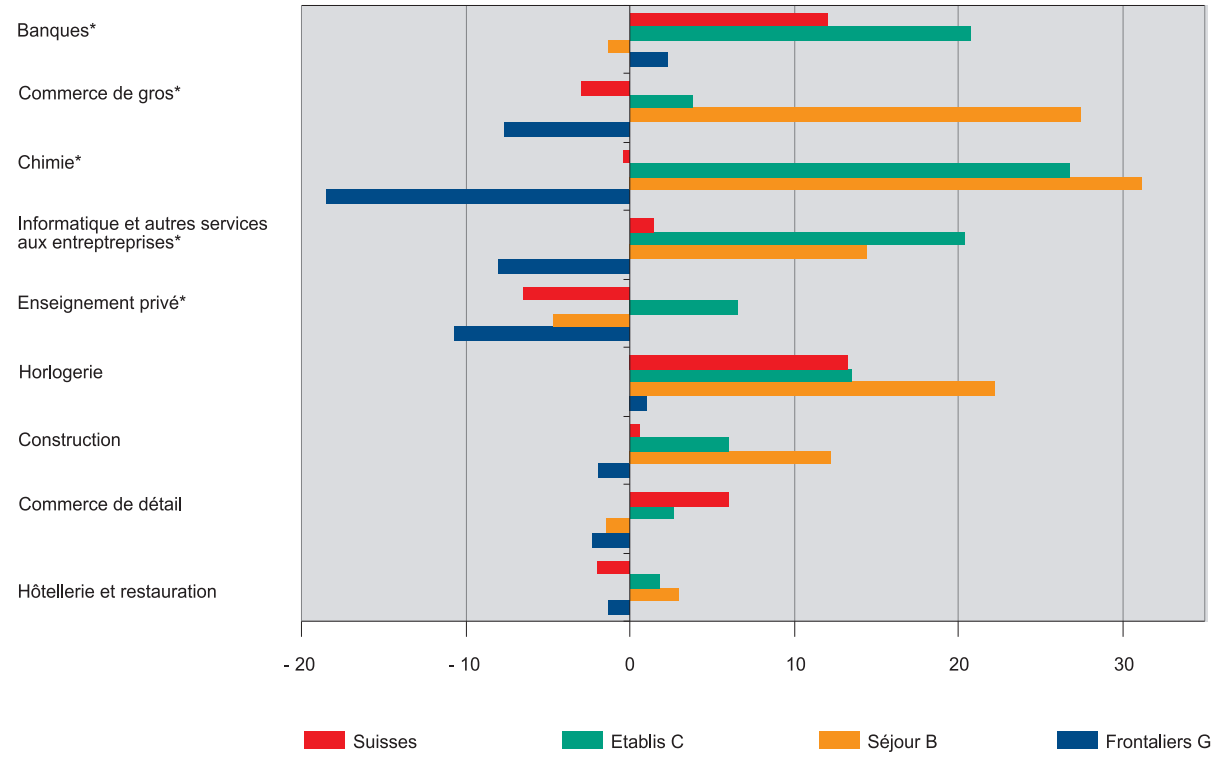

* Branches rémunératrices

Source : OFS - Enquête suisse sur la structure des salaires

4. AU-DELÀ DES CHIFFRES

Le début des années 2000 est une période clé pour les économies suisse et genevoise, marquée par le démantèlement progressif d'un cadre législatif contraignant destiné à limiter le recours à la main-d'œuvre étrangère : dès 2004, l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes place travailleurs locaux et ressortissants de l'UE sur un même pied. En corollaire, les travailleurs provenant de l'UE affluent sur le marché du travail genevois. Sur la base des données de l'enquête sur la structure des salaires, cette étude a pour objectif d'appréhender les changements intervenus sur le marché du travail genevois entre 2000 et 2008. Pour le secteur privé uniquement, elle offre un éclairage croisé sur l'évolution du nombre d'emplois selon la branche d'activité, du profil des salariés et, évidemment, des salaires.

Les données à disposition ne peuvent que fournir une image, aussi détaillée soit-elle, de la situation à des périodes différentes. Malgré leur richesse, elles ne permettent pas une analyse fine en termes de mouvements de main-d'œuvre selon l'origine ou le permis, en suivant le parcours des salariés d'une enquête à l'autre. Par exemple, on ne sait pas si le titulaire d'un permis C en 2008 est né à Genève (et possède donc depuis sa naissance le même permis) ou s'il s'agit d'une personne qui avait un permis B en 2000. De même, le titulaire d'un permis C en 2000 a pu devenir titulaire d'un permis frontalier en 2008 parce qu'il a déménagé en France voisine ou, au contraire, il a pu devenir suisse par naturalisation. Ces exemples montrent que la frontière entre origine ou permis est devenue encore plus floue depuis la libéralisation du marché du travail et qu'une interprétation des variations trop au premier degré en la matière n'a guère de sens. Même pour une période donnée, la distinction entre permis est devenue artificielle : le cadre d'une multinationale débarquant d'Angleterre bénéficiera ainsi d'un permis B s'il réside à Genève ou dans le canton de Vaud, mais d'un permis frontalier si son choix se porte sur la France voisine.

Les enseignements de cette étude demeurent cependant précieux. La rupture induite par les accords bilatéraux se traduit par un saut de croissance de l'économie genevoise à la fois quantitatif et qualitatif. L'essor économique observé entre 2000 et 2008 repose en effet sur le fort développement d'activités tertiaires spécifiques, que l'on peut considérer à haute valeur ajoutée, comme en témoigne le profil des postes de travail et le niveau des salaires qui y sont versés. En premier lieu vient la *finance*, dont le poids prédominant dans l'économie cantonale se renforce encore. En deuxième lieu, le *commerce de gros*, qui couvre les activités de négoce, pour lesquelles le canton de Genève est devenu l'une des premières places mondiales, ainsi que les activités de gestion d'entreprise menées par des multinationales étrangères ayant établi à Genève leur siège administratif pour piloter leurs activités internationales. En parallèle se développent des besoins en matière informatique, juridique, comptable ou d'activité de conseil (activités regroupées dans la branche *informatique et autres services aux entreprises*). Le boom de l'*enseignement privé*, également évoqué dans la partie 3, entre dans cette catégorie. Ces emplois à haute valeur ajoutée sont majoritairement occupés par des salariés provenant de l'étranger, qui ont un profil professionnel ciblé, plutôt rare parmi la main-d'œuvre locale.

La croissance de l'économie cantonale est aussi fondée sur l'essor des deux spécialités industrielles locales que sont l'*horlogerie* et la *chimie*. Enfin, plus mécaniquement, une partie de l'accroissement de l'emploi tire sa source de la croissance démographique et des besoins croissants qu'elle induit sur le plan des services de proximité (transports, commerce, restauration, loisirs). Sans parler des effets propres au vieillissement de la population sur les activités de santé et de prise en charge médico-sociale. Il n'y a donc pas que des emplois requérant des qualifications élevées qui sont créés.

Du point de vue de l'évolution des salaires, cette étude met en évidence le phénomène de la multiplication du nombre de postes à hauts salaires. La conséquence en est l'élargissement de l'écart salarial entre les emplois bien rémunérés, situés pour la plupart dans des branches tertiaires à haute valeur ajoutée, et les emplois plutôt mal rémunérés, situés surtout dans des branches comme l'hôtellerie et restauration ou le commerce de détail, pour citer des exemples traités dans la partie 3. L'inégalité se crée ainsi par le haut et non par le bas : globalement, les salariés les moins rémunérés ne s'appauvrissent pas entre 2000 et 2008, mais l'écart avec le reste des salariés s'accroît néanmoins.

Ainsi, constate-t-on, selon certains analystes, une évolution récente où coexistent des activités économiques très dynamiques, groupant certaines branches exportatrices de services, dont le modèle de rémunération des emplois est de type « anglo-saxon », et des activités plus traditionnelles, de nature industrielle ou tournées principalement vers le marché intérieur, dont le développement correspond à un modèle de rémunération « continental », qui a caractérisé les « trente glorieuses » en Europe.

Par ailleurs, le canton de Genève fait face à des problèmes propres à une agglomération transfrontalière. Si la hausse des inégalités touche peu ou prou tous les centres économiques en croissance, comme Zurich et Bâle, à l'échelon suisse, la taille modeste du canton et le fait que son arrière-pays se trouve essentiellement en France rendent les conséquences de cet essor économique et démographique plus difficiles à maîtriser. C'est notamment le cas en termes de logement ou de transport, pour ne citer que ces deux exemples.

Sous l'effet de la mondialisation, l'évolution économique actuelle tend à accroître les disparités salariales à Genève, comme dans les autres centres économiques en Suisse ou à l'étranger. Toutefois, il convient de rappeler qu'entre les salaires perçus par les membres d'un ménage et le revenu disponible de celui-ci interviennent plusieurs mécanismes de redistribution, dont les principaux sont constitués par la fiscalité – les impôts prélevés – et les prestations sociales perçues, sans oublier l'offre de biens et de services collectifs. Ces mécanismes de redistribution des revenus jouent un rôle considérable dans les sociétés développées et sont actuellement l'un des facteurs majeurs du maintien de la cohésion sociale.

SALAIRE MENSUEL BRUT STANDARDISÉ, SELON LE NIVEAU DES QUALIFICATIONS REQUISES POUR LE POSTE DE TRAVAIL ET L'ORIGINE OU LE PERMIS, PAR QUARTILE, DE 2000 À 2008 (1) (2)

SALAIRE POUR LE SECTEUR PRIVÉ, EN FRANC

	Niveau des qualifications requises pour le poste de travail					
	Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles			Travail indépendant et très qualifié		
Origine / permis de travail	Q1	M	Q3	Q1	M	Q3
2000						
Total	**8 770**	**13 000**	**19 886**	**6 079**	**7 875**	**10 896**
Suisses	8 889	12 458	19 292	6 296	8 095	11 120
Etrangers total	8 667	13 890	20 998	5 844	7 564	10 602
Permis d'établissement (permis C)	8 333	14 873	21 867	5 817	7 724	11 202
Permis annuel (permis B)	13 221	18 423	25 137	6 888	9 524	12 936
Permis frontalier (permis G)	7 490	10 127	14 917	5 731	7 207	9 246
Permis saisonnier (permis A)	( )	( )	( )	( )	( )	( )
2002						
Total	**8 850**	**13 571**	**19 431**	**5 710**	**7 500**	**10 290**
Suisses	8 994	13 000	18 167	6 027	7 918	10 666
Etrangers total	8 623	14 552	21 453	5 423	6 985	9 838
Permis d'établissement (permis C)	8 509	15 607	21 888	5 417	6 831	10 000
Permis annuel (permis B)	12 890	17 996	26 944	6 512	9 548	13 292
Permis frontalier (permis G)	7 760	10 686	16 666	5 354	6 659	8 892
Permis de courte durée (permis L)	( )	( )	( )	( )	( )	( )
2004						
Total	**8 931**	**13 180**	**19 690**	**5 958**	**7 794**	**10 411**
Suisses	9 000	12 818	18 605	6 262	8 000	10 541
Etrangers total	8 770	14 048	21 064	5 657	7 556	10 209
Permis d'établissement (permis C)	8 986	14 975	21 648	5 491	7 000	10 107
Permis de séjour (permis B)	10 422	18 167	25 949	7 038	10 001	13 022
Permis frontalier (permis G)	7 927	10 802	15 862	5 534	7 027	8 910
Permis de courte durée (permis L)	( )	( )	( )	4 675	5 972	8 444
2006						
Total	**8 321**	**12 366**	**19 926**	**5 919**	**7 869**	**11 103**
Suisses	8 578	12 629	19 834	6 268	8 274	11 416
Etrangers total	8 041	12 020	20 030	5 631	7 307	10 726
Permis d'établissement (permis C)	9 052	16 119	23 387	5 564	7 363	11 286
Permis de séjour (permis B)	9 404	15 481	24 393	6 500	10 600	15 319
Permis frontalier (permis G)	7 340	10 068	15 238	5 525	6 807	8 960
Permis de courte durée (permis L)	7 248	8 710	13 379	4 960	8 000	11 071
2008						
Total	**8 554**	**12 549**	**20 271**	**6 274**	**8 385**	**11 928**
Suisses	8 754	12 500	18 766	6 638	8 667	12 040
Etrangers total	8 114	12 817	21 985	6 002	7 977	11 767
Permis d'établissement (permis C)	9 116	16 570	25 000	6 017	8 208	13 397
Permis de séjour (permis B)	10 223	17 635	27 980	6 825	10 542	16 495
Permis frontalier (permis G)	7 245	9 415	14 533	5 855	7 267	9 707
Permis de courte durée (permis L)	( )	( )	( )	5 783	7 830	11 181

(1) Salaire standardisé à 40 heures de travail par semaine.

(2) La médiane M (ou deuxième quartile) correspond à la valeur pour laquelle 50 % des observations lui sont inférieures ou égales, l'autre moitié supérieures ou égales.
Le premier quartile Q1 correspond à la valeur pour laquelle 25 % des observations lui sont inférieures et 75 % supérieures.
Le troisième quartile Q3 correspond à la valeur pour laquelle 75 % des observations lui sont inférieures et 25% supérieures.

Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

Connaissances professionnelles spécialisées			Activités simples et répétitives			Total			
Q1	M	Q3	Q1	M	Q3	Q1	M	Q3	Origine / permis de travail
									2000
4 600	**5 583**	**6 933**	**3 600**	**4 418**	**5 259**	**4 500**	**5 714**	**7 688**	**Total**
4 790	5 914	7 367	3 879	4 720	5 677	4 900	6 319	8 472	Suisses
4 445	5 353	6 499	3 495	4 288	5 065	4 225	5 256	6 852	Etrangers total
4 409	5 240	6 299	3 611	4 390	5 107	4 127	5 057	6 446	Permis d'établissement (permis C)
4 154	5 259	7 200	3 099	3 576	4 294	3 663	5 070	8 741	Permis annuel (permis B)
4 599	5 508	6 576	3 990	4 711	5 546	4 643	5 647	7 042	Permis frontalier (permis G)
3 535	4 052	4 983	2 646	3 287	4 149	3 215	3 987	4 901	Permis saisonnier (permis A)
									2002
4 815	**5 958**	**7 583**	**3 754**	**4 602**	**5 583**	**4 713**	**6 062**	**8 305**	**Total**
5 054	6 321	8 091	4 097	5 000	6 100	5 159	6 686	8 985	Suisses
4 643	5 649	7 071	3 622	4 416	5 324	4 416	5 591	7 545	Etrangers total
4 555	5 546	6 862	3 817	4 653	5 457	4 333	5 390	6 896	Permis d'établissement (permis C)
4 471	5 914	8 118	3 280	3 793	4 455	4 153	6 552	12 500	Permis annuel (permis B)
4 766	5 786	7 133	4 069	4 727	5 720	4 767	5 890	7 548	Permis frontalier (permis G)
3 611	4 810	5 364	3 048	3 453	4 644	3 236	4 226	5 099	Permis de courte durée (permis L)
									2004
4 984	**6 042**	**7 529**	**3 810**	**4 592**	**5 436**	**4 850**	**6 219**	**8 579**	**Total**
5 353	6 500	8 073	3 992	4 820	5 803	5 326	6 897	9 323	Suisses
4 746	5 688	6 993	3 723	4 462	5 238	4 548	5 680	7 750	Etrangers total
4 879	5 652	6 810	3 930	4 689	5 400	4 561	5 505	7 125	Permis d'établissement (permis C)
4 286	5 454	7 513	3 415	3 917	4 679	4 154	5 977	10 975	Permis de séjour (permis B)
4 713	5 740	6 980	3 978	4 692	5 525	4 756	5 875	7 575	Permis frontalier (permis G)
3 765	4 815	5 867	3 238	3 644	4 634	3 508	4 459	5 557	Permis de courte durée (permis L)
									2006
4 968	**6 095**	**7 858**	**3 926**	**4 898**	**6 025**	**4 933**	**6 350**	**8 834**	**Total**
5 258	6 598	8 513	4 258	5 398	6 680	5 392	7 042	9 545	Suisses
4 779	5 782	7 177	3 792	4 643	5 645	4 643	5 879	8 037	Etrangers total
4 937	5 854	7 142	4 002	4 930	5 780	4 688	5 768	7 778	Permis d'établissement (permis C)
4 437	5 827	8 420	3 465	3 900	4 819	4 167	5 958	10 858	Permis de séjour (permis B)
4 754	5 725	6 949	4 093	4 959	6 015	4 819	5 925	7 591	Permis frontalier (permis G)
4 643	5 700	7 590	3 207	3 611	4 690	3 795	5 185	7 917	Permis de courte durée (permis L)
									2008
5 159	**6 500**	**8 537**	**3 988**	**5 032**	**6 319**	**5 164**	**6 801**	**9 586**	**Total**
5 444	6 966	9 033	4 260	5 523	6 909	5 660	7 500	10 263	Suisses
5 000	6 186	8 129	3 874	4 777	5 965	4 875	6 283	8 895	Etrangers total
5 088	6 055	7 780	4 004	5 006	6 052	4 842	6 088	8 537	Permis d'établissement (permis C)
5 126	6 962	10 564	3 500	3 970	4 875	4 380	6 757	12 000	Permis de séjour (permis B)
4 899	6 000	7 460	4 296	5 180	6 397	5 043	6 274	8 142	Permis frontalier (permis G)
4 596	6 500	10 465	3 253	3 675	4 550	3 803	5 122	8 734	Permis de courte durée (permis L)

SALAIRE MENSUEL BRUT STANDARDISÉ, SELON L'ORIGINE OU LE PERMIS POUR UNE SÉLECTION DE BRANCHES ÉCONOMIQUES (1) (2). RÉSULTATS POUR LES QUANTILES, EN 2008 (3)

SALAIRE POUR LE SECTEUR PRIVÉ, EN FRANC — CANTON DE GENÈVE

	Premier décile (D1)	Premier quartile (Q1)	Médiane (D5 ou Q2)	Troisième quartile (Q3)	Neuvième décile (D9)
Banques					
Suisses	6 876	8 333	10 855	15 041	22 818
Permis d'établissement (permis C)	6 832	8 330	11 594	18 581	31 280
Permis de séjour (permis B)	7 032	8 611	12 045	17 777	30 016
Permis frontalier (permis G)	6 696	8 080	10 664	13 357	18 293
Commerce de gros					
Suisses	4 727	6 390	8 251	11 429	16 667
Permis d'établissement (permis C)	4 370	5 585	9 750	19 166	31 025
Permis de séjour (permis B)	6 250	8 908	13 926	22 157	35 417
Permis frontalier (permis G)	4 286	5 238	7 416	11 514	17 902
Chimie					
Suisses	6 141	7 219	8 593	10 846	14 471
Permis d'établissement (permis C)	5 447	6 670	8 205	12 321	20 716
Permis de séjour (permis B)	6 150	7 487	9 576	14 118	21 058
Permis frontalier (permis G)	5 483	6 325	7 438	9 684	13 164
Informatique et autres services aux entreprises					
Suisses	4 800	6 000	7 773	10 428	15 274
Permis d'établissement (permis C)	3 775	4 875	6 889	11 003	23 169
Permis de séjour (permis B)	3 418	5 176	8 480	14 794	27 169
Permis frontalier (permis G)	4 811	5 765	7 429	9 750	12 500
Enseignement privé					
Suisses	4 225	5 638	7 303	9 545	14 378
Permis d'établissement (permis C)	4 227	5 660	8 140	15 908	19 082
Permis de séjour (permis B)	4 080	5 335	6 709	13 577	16 975
Permis frontalier (permis G)	4 080	5 250	6 908	9 396	14 800
Horlogerie					
Suisses	5 459	6 229	7 410	9 175	11 750
Permis d'établissement (permis C)	5 073	5 797	6 610	7 853	9 971
Permis de séjour (permis B)	4 749	5 119	6 242	8 109	11 260
Permis frontalier (permis G)	5 119	5 899	7 081	8 418	10 164
Construction					
Suisses	4 832	5 667	6 446	7 602	10 233
Permis d'établissement (permis C)	5 091	5 478	5 926	6 468	7 346
Permis de séjour (permis B)	4 861	5 231	5 661	6 129	6 984
Permis frontalier (permis G)	5 094	5 623	6 175	6 896	8 106
Commerce de détail					
Suisses	3 665	4 074	4 972	6 540	8 899
Permis d'établissement (permis C)	3 619	3 975	4 408	5 308	6 749
Permis de séjour (permis B)	3 298	3 600	4 000	4 899	6 825
Permis frontalier (permis G)	3 830	4 222	4 846	5 904	7 311
Hôtellerie et restauration					
Suisses	3 379	3 720	4 303	5 630	7 890
Permis d'établissement (permis C)	3 430	3 724	4 175	4 863	6 259
Permis de séjour (permis B)	3 293	3 526	3 817	4 286	5 118
Permis frontalier (permis G)	3 640	4 024	4 588	5 377	6 627
Secteur privé					
Suisses	4 334	5 660	7 500	10 263	14 699
Permis d'établissement (permis C)	3 944	4 842	6 088	8 537	15 927
Permis de séjour (permis B)	3 561	4 380	6 757	12 000	21 749
Permis frontalier (permis G)	4 163	5 043	6 274	8 142	11 045

(1) Salaire standardisé à 40 heures de travail par semaine.
(2) Pour plus de détails sur la sélection des branches, voir l'encadré en page 15.
(3) Pour plus de détails sur les quantiles, voir l'encadré en page 7.

Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur la structure des salaires

COLLECTION ANALYSES

SÉRIE COMMUNICATIONS STATISTIQUES

NUMÉROS PARUS

2005	18	Projections démographiques pour le canton de Genève *Population résidante de 2004 à 2030*
	19	Les ménages privés dans le canton de Genève *Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)*
	20	Les Genevois et le travail *Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA 2002)*
	21	Comportement des habitants de Genève en matière de mobilité *Résultats du microrecensement des transports de 2000*
	22	Les salaires dans le canton de Genève en 2002
	23	Les conditions d'habitations dans le canton de Genève *Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)*
	24	Les binationaux dans le canton de Genève *Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)*
2006	25	Surfaces et loyers des logements dans le canton de Genève *Statistique cantonale des loyers de mai 2005*
	26	Les familles genevoises : avec qui vit-on ? *Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)*
	27	Nouveaux immigrants, où habitiez-vous en 1995 ? *Résultats du recensement fédéral de la population 2000 (RFP 2000)*
	28	Les Genevois et leur santé *Enquête suisse sur la santé 2002*
	29	Projections de ménages, de besoins en logements et de population active *Résultats des projections pour le canton de Genève de 2004 à 2030*
	30	Femmes et hauts salaires dans le canton de Genève *Résultats de l'enquête sur la structure des salaires 2004 (LSE 2004)*
	31	Travail non rémunéré dans le canton de Genève *Résultats de l'enquête suisse sur la population active 2004 (ESPA 2004)*
2007	32	Enquête internationale sur la littératie et les compétences des adultes (ALL), 2003 *Principaux résultats pour le canton de Genève*
	33	Les revenus à Genève en 2003 *Données fiscales sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire*
	34	Les salaires en Suisse et dans les cantons, de 1994 à 2004 *Analyse comparative de leurs déterminants*
2008	35	Vingt ans de développement économique dans le canton de Genève
	36	Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève *Logements, ménages et revenus*
	37	Mariages et divorces *Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques*
2011	38	Les Genevois et leur santé *Enquête suisse sur la santé 2007*
	39	Projections démographiques pour le canton de Genève *Population résidante de 2010 à 2040*
	40	Salaires et main-d'œuvre étrangère dans le canton de Genève de 2000 à 2008 *Résultats des enquêtes sur la structure des salaires 2000 à 2008*

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Annuaire statistique

Recueil détaillé des principales statistiques annuelles concernant le canton de Genève dans son ensemble, ainsi que les communes. L'annuaire couvre les 21 domaines de la statistique publique cantonale. Ouvrage de référence paraissant en novembre. Il est disponible également sur CD-ROM.

Mémento statistique

Synthèse de données essentielles sur le canton et les communes. Brochure annuelle gratuite, paraissant en juin, éditée avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE).

Bulletin statistique mensuel

Bulletin mensuel de 16 pages, édité en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Choix des principales statistiques disponibles mensuellement ou trimestriellement.

COLLECTION ANALYSES

Coup d'œil

Quatre pages d'informations synthétiques et rapides destinées au grand public ; éclairage statistique sur des questions d'intérêt général.

Communications statistiques

Série consacrée à la diffusion, vers un large public, de résultats statistiques marquants, l'accent étant mis sur le commentaire.

Etudes et documents

Série consacrée à la présentation des divers types d'études réalisées par l'OCSTAT : analyses périodiques ou ponctuelles, documents de référence, méthodologie.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel de quatre pages, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

INFORMATIONS STATISTIQUES

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse. Collection diffusée uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT.

HORS COLLECTION

Chiffres clefs de l'espace lémanique

Publication trimestrielle du Conseil du Léman.

Observatoire statistique transfrontalier

Synthèse annuelle et fiches thématiques.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'OCSTAT diffuse annuellement plus d'une quarantaine de communiqués de presse (diffusion de résultats, annonce de publications), téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.ge.ch/statistique/publications/compresse/welcome.asp

SITE INTERNET

A l'exception de l'Annuaire statistique, ces publications sont aussi disponibles sur le site Internet de l'OCSTAT :

http://www.ge.ch/statistique/

Département des finances
Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
82, route des Acacias, CH - 1227 Les Acacias
Case postale 1735, CH - 1211 Genève 26
Tél. +41 22 388 75 00 • Fax +41 22 388 75 10
statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

StatistiqueGenève

Papier recyclé